

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 20 août 2021

Liste des candidatures pour les élections municipales partielles intégrales de la commune de Vif

Par décision du tribunal administratif de Grenoble, confirmée par le Conseil d'État le 7 juin 2021, les élections municipales de la commune de Vif avaient été annulées.

La délégation installée par le préfet de l'Isère le 15 juin 2021, prévue par l'article L.2121-35 du code général des collectivités territoriales, va procéder à l'organisation de nouvelles élections, dont le 1er tour aura lieu le 5 septembre 2021.

Le délai de dépôt des candidatures pour le 1^{er} tour a été clôturé hier à 18h00. A l'issue de celui-ci l'arrêté préfectoral du 19 août 2021 a fixé la liste des candidats :

- Liste "Lutte ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs" : Mme Véronique DUPERRON

- Liste "ENSEMBLE SOYONS VIF" : M. Guy GENET

- Liste "L'ESSENTIEL POUR VIF" : Karine MAURINAUX

- Liste "Vif, notre territoire pour demain" : Marie Anne PARROT

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle